**FRENCH VERSION - KIT#5 FLUX MIGRATOIRES VERS L'EUROPE, QUELLE SITUATION POUR QUELLE GESTION ?**

TEASER - Les flux migratoires vers l’Europe, quelle situation pour quelle gestion ?

Les questions migratoires sont au cœur des débats européens et nationaux. Afin de pouvoir comprendre les enjeux liés à ces questions et de décrypter les jeux des acteurs, nous vous proposons d’évoquer plusieurs aspects relatifs aux flux migratoires en Europe et à leur gestion.

Si l’aspect historique ouvre la séquence pour nous permettre de poser le cadre, nous évoquerons par la suite trois aspects qui animent et structurent la gestion des migrations à l’échelle européenne. Nous reviendrons dans un premier temps sur un aspect spécifique des politiques menées par les États européens, à savoir la volonté d’externaliser la gestion des migrations. Il s’agit plus précisément du souhait de faire supporter la gestion des migrations par des pays situés en dehors de l’Union Européenne.

A côté de ces aspects, nous aborderons deux défis qui structurent ou doivent structurer les politiques migratoires dans le présent et à l’avenir, à savoir les défis liés au déclin démographique en Europe et celui des migrations liées au changement climatique.

Estan listos ?

VIDEO 1 - L’historique et l’état des flux migratoires vers et dans l’UE

Depuis la nuit des temps, des hommes et des femmes ont migré à la recherche de terres et de conditions de vie plus favorables. Plusieurs événements historiques: essor du commerce international, révolution industrielle, explosion du phénomène de mondialisation… ont transformé les modes d'échange et de mobilité des personnes, rendant **les migrations plus rapides et abordables**. En 2020, on comptait un peu plus de 280 millions de migrants internationaux à travers le monde. Cela correspond en réalité à environ **3,5% de la population mondiale**, un chiffre resté stable depuis 1990. Les migrations intra régionales sont particulièrement importantes, en raison notamment de la distance réduite entre les pays et les lieux de migration. L'union européenne, par exemple, est souvent présentée comme une importante zone d'échanges intra régionaux du fait des **accords de Schengen** qui permettent aux ressortissants de 27 pays européens de circuler quasi librement au sein de cet espace.

Comment ont évolué les flux migratoires vers et dans l'UE ? Même si la situation varie bien évidemment d'un État membre à l'autre, on peut distinguer trois grandes phases depuis la moitié du 20ème siècle.

La première phase a débuté en 1945, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Elle a été marquée par l'organisation des migrations de travail par les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord, afin de soutenir leurs efforts de reconstruction. Ainsi, la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays bas ou encore le Royaume Uni, ont conclu des accords bilatéraux avec des pays d'Europe du Sud: Italie, Portugal, Grèce, Espagne, puis avec d'anciens pays colonisés, afin d'y recruter de la main d'œuvre peu qualifiée pour travailler dans les mines et les usines. Cette migration organisée était avant tout conçue comme temporaire.

La crise pétrolière de 1974 a marqué le début de la deuxième phase. Les gouvernements européens, fragilisés par la récession et le chômage, ont mis un coup de frein au recrutement de travailleurs étrangers. Cependant, et malgré d'importantes restrictions à l'immigration de travail, les États ont réalisé que les immigrés de la première phase n'avaient pas forcément vocation à repartir dans leur pays d'origine. **Ils ont alors décidé d'autoriser les familles à rejoindre les travailleurs déjà installés**.

Cette procédure, plus connue sous l'expression de “regroupement familial” reste à ce jour l'une des principales voies d'accès aux territoires de l'Union européenne pour les migrants internationaux. Ces deux premières phases de l'immigration furent également marquées par l'arrivée en Europe de personnes fuyant des conflits liés à la décolonisation, tels que les Boat People vietnamiens, ou à la guerre froide, comme ce fut le cas de nombreux opposants au régime communiste de l'ex URSS.

La troisième phase, toujours d'actualité, a démarré en 1990, avec la fin de la guerre froide. Elle est avant tout marquée par une **profonde complexification des migrations contemporaines**, bien que l'on continue d'observer des migrations traditionnelles liées au travail et au regroupement familial.

Les migrations liées aux conflits proviennent principalement de la reconfiguration des frontières suivant l'éclatement de l'empire soviétique, comme en ex-Yougoslavie, mais sont aussi liées à des conflits plus lointains aux causes complexes, comme en Afghanistan et au Soudan. S'ajoute à cela la migration intra européenne issue du droit à la liberté de circulation reconnu notamment aux travailleurs et aux étudiants européens, la fameuse “génération Erasmus”. Cette migration a fortement augmenté suite aux élargissements successifs de l'UE. Les États membres ont par ailleurs multiplié les mesures pour attirer les étudiants étrangers sur leurs sols, à tel point que l'on peut désormais les considérer comme une catégorie de migrants à part entière.

Alors, qu'en est il aujourd'hui en Europe ? En 2016, on comptait **20 millions de migrants intra européens**, suivis par **12 millions de migrants venus d'Asie et du Moyen Orient** et **10 millions de migrants nord-africains et subsahariens**. Les migrations intra européennes sont donc devenues majoritaires et proviennent largement de Roumanie, de Pologne, d'Italie et du Portugal. Après avoir été essentiellement considérées comme une terre d'émigration, l'Europe, puis l'Union européenne, s'est progressivement transformée en terre d'immigration depuis la moitié du 20ème siècle. Il est devenu de plus en plus difficile de relier les migrations à une seule cause, tant les motifs des migrations s'ajoutent les uns aux autres. La prise de conscience progressive du phénomène de changement climatique a notamment mené à une meilleure reconnaissance des causes environnementales de la migration qui viennent s'ajouter à ses causes économiques, politiques, sociales et démographiques.

VIDEO 2 - Les flux migratoires vers l’Europe : quelle situation pour quelle gestion - L’externalisation des politiques migratoires

Le contrôle des frontières de l'Union européenne est une question techniquement complexe et politiquement sensible. Malgré l'existence d'un cadre juridique commun qui permet aux États membres d'harmoniser leurs législations et pratiques en matière de migration, le contrôle des flux migratoires dépend fortement de la volonté des États.

On peut malgré tout reconnaître l'existence d'une tendance de fond qui s'est développée à partir des années 2000 et qui s'est considérablement renforcée depuis la crise de l'accueil des migrants en 2015: **L'externalisation des politiques migratoires**. Il s'agit pour un État ou un groupe d'États de déléguer à d'autres la responsabilité de la gestion des flux migratoires. En bref, il s'agit de repousser plus loin les frontières de l'Europe et de réduire, voire de prévenir, l'arrivée de migrants sur son territoire.

L'externalisation se matérialise avant tout par la conclusion d'accords avec des pays dits “de transit” situés aux portes de l'UE. Ces accords définissent les conditions d'accueil et de retour des demandeurs d'asile qui passent par des pays tiers présumés « sûrs » avant d'arriver sur le sol européen.

En théorie, la notion de pays tiers « sûrs » s'applique aux États qui se conforment à la convention de Genève de 1951 et appliquent les mêmes principes que ceux qui sont garantis aux demandeurs d'asile dans les États européens.

Afin de rendre ces accords attractifs, les États et groupes d'États qui externalisent leurs politiques migratoires offrent des contreparties financières, diplomatiques ou administratives à leurs partenaires, comme le montre l'exemple de la déclaration UE-Turquie du 18 mars 2016. Les États membres de l'UE avaient alors négocié le retour en Turquie de demandeurs d'asile syriens arrivés en Grèce contre le versement de 6 milliards d'euros au gouvernement turc, la promesse de simplifier l'octroi de visas pour ses ressortissants et l'ouverture de négociations concernant l'adhésion de la Turquie à l'Union. Plus récemment, en juin 2023, la Commission européenne s'est engagée à investir 100 millions d'euros en Tunisie pour aider ce pays à mettre en œuvre des mesures portant sur la gestion des frontières, les opérations de recherche et de sauvetage ou encore les retours de migrants en Tunisie.

Parallèlement, institutions et États européens ont développé des politiques et mesures établissant un **lien entre politique migratoire et aide aux pays en développement**.

La création du fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique en témoigne. Ce programme d'aide au développement chiffré à plus de 5 milliards d'euros et bénéficiant à 26 pays partenaires,vise notamment à lutter contre la migration irrégulière. En outre, des accords bilatéraux sont régulièrement conclus entre pays méditerranéens, comme entre l'Espagne et le Maroc, l'Italie et la Tunisie ou encore l'Italie et la Libye.

Assez paradoxalement, à Calais, c'est la France qui se retrouve dans la position de partenaire d'externalisation. En effet, depuis les accords du Touquet en 2003, le gouvernement français est tenu de gérer les flux migratoires en direction du Royaume Uni, non sans difficulté.

Une étape supplémentaire de l'externalisation a été franchie récemment par le Royaume Uni et le Danemark, qui ont manifesté le souhait de renvoyer des demandeurs d'asile vers le Rwanda. Or, ce projet viole les obligations de ces États vis-à-vis des conventions internationales qu'ils ont ratifiées, telles que la convention de Genève.

Enfin, la stratégie d'externalisation est corroborée par la création de hot spots situées à aux frontières extérieures de l'Union européenne, comme sur l'île de Lesbos en Grèce ou celle de Lampedusa en Italie. Ces hot spots sont des centres d'identification et d'enregistrement des demandeurs d'asile et migrants qui arrivent en Europe. Ils constituent un instrument visant à contenir les personnes aux frontières extérieures de l'Union avant de les autoriser à entrer ou pas.

Tous ces exemples démontrent que l'externalisation est devenue une stratégie incontournable à l'échelle de l'UE et de ses États membres. Si les frontières internes de l'Union semblent s'abaisser sous les effets de Schengen, ses frontières externes se sont également considérablement renforcées, justifiant à certains égards l'expression de “forteresse Europe”.

VIDEO 3 - Défis et dynamiques démographiques de l'Union européenne : le rôle des migrations

L’Union Européenne fait actuellement face à 3 challenges liés à sa transformation démographique : le déclin de sa population, son vieillissement et des inégalités démographiques à travers l’Europe. Mais quel est le rôle des migrations dans ces défis ?

Commençons avec le déclin de la population. Le taux de natalité nécessaire pour maintenir une population constante est d’environ 2,1 enfants par femme. Toutefois, ce chiffre est bien plus bas en réalité. La seule raison pour laquelle la population n’a pas encore commencé à décliner est précisément parce que le rôle de balance qu’a la migration est positif. C’est-à-dire que le nombre d’immigrants en Europe est plus haut que le nombre de gens la quittant. Par conséquent, en plus de d’encourager des pratiques qui permettent de trouver un équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée (comme allonger les congés de maternité et paternité et des pratiques de réception et d’intégration des migrants efficaces et nécessaires pour contrebalancer ce déclin).

D’autre part, l’augmentation de l’espérance de vie mène à un vieillissement de la population et une baisse du nombre de travailleurs actifs. Cette baisse met une certaine pression sur les budgets publics, comme le nombre de personnes contribuant à la sécurité sociale est plus bas que le nombre de bénéficiaires. Mettre en place des systèmes qui intègrent efficacement des migrants dans le marché du travail permet d’augmenter les recettes fiscales, ce qui est bon pour les finances publiques. Cela peut également permettre aux migrants de profiter des droits et bénéfices des travailleurs européens.

Le vieillissement de la population a également mené à une augmentation de la demande de soins de santé. Bien qu’il soit important pour les systèmes publics de santé de devenir plus efficace et résiliant, les travailleurs immigrés, diplômés ou non, peuvent aider à remédier à ce problème. Par exemple, durant la pandémie du COVID-19, il est devenu évident que le nombre important de personnel infirmier et médical migrant est essentiel pour garder le système de soins en Europe à la hauteur des attentes. Pour attirer encore plus de travailleurs médicaux migrants, il sera nécessaire de ré-évaluer l’accréditation des qualifications dans le milieu médical. Souvent, même si des migrants possèdent déjà un diplôme valable dans leur pays d’origine, ils doivent subir de longues et fastidieuses procédures avant de pouvoir exercer leur discipline à nouveau.

Enfin, le déclin démographique et le vieillissement varie de pays en pays (parfois même au sein d’un même pays) et la migration interne exacerbe ces écarts. Certains pays de l’Est, tels que la Pologne ou la Hongrie, en plus de faire face à un manque de main d’œuvre, subissent en parallèle l’exode des cerveaux et une migration de leurs jeunes travailleurs vers d’autres pays européens.

Par conséquent, on peut voir comment les migrations peuvent aider l’Union Européenne à surmonter les défis liés à sa transformation démographique. Cependant, il est aussi important de relever que les migrations ne sont pas seulement bénéfiques pour les pays européens mais aussi pour les autres.

## VIDEO 4 - Migrations climatiques

Le changement climatique est l’un des problèmes les plus complexes auxquels le monde est confronté aujourd’hui. Il affecte négativement les populations du monde entier et continuera de le faire à l'avenir. L’un de ses effets les plus importants sur les populations et nos sociétés est son impact sur les migrations humaines.

Beaucoup pensent que les migrations liées au changement climatique se produiront dans le futur mais les déplacements ont déjà commencé. Cela est dû à des impacts tels que l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière, l’augmentation des températures, la variabilité climatique et des événements extrêmes tels que les ouragans et les inondations, qui augmentent en intensité et en fréquence.

Chaque année, des millions de personnes sont contraintes de fuir leur domicile en raison de catastrophes environnementales. Par exemple, en 2022 plus de 32 millions de personnes ont été contraintes à se déplacer au sein de leur propre pays en raison de catastrophes climatiques. Rien qu’en Somalie, plus de 1.1 million de personnes ont dû se déplacer pour cause de sécheresse. De plus, ces chiffres ne tiennent pas compte des personnes se déplaçant en raison de changements plus graduels, tels que l'élévation du niveau de la mer.

Les Européens sont également en mouvement en raison du changement climatique. Depuis le début de **2021**, les catastrophes, principalement les inondations, les tempêtes et les incendies de forêt, ont forcé le déplacement de plus de **400 000** personnes en Europe.

En juillet 2021, les inondations ont contraint environ 83000 personnes à quitter leur domicile en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique. En mai 2023, l’Italie a vu se déplacer environ 36000 personnes en raison d’inondations et de tempêtes dans la région d’Emilie-Romagne.

Cependant, ce sont les pays et continents en développement qui sont les plus vulnérables au changement climatique. La plupart de ces pays ont très peu voir pas du tout de responsabilité historique dans les émissions de gaz à effet de serre, mais ce sont eux qui subiront les conséquences des émissions mondiales et leurs impacts négatifs sur nos environnements, en particulier dans les zones dépendantes de l’agriculture, de la pêche, de la foresterie et autres ressources naturelles. Dans certains petits Etats insulaire en développement comme les Fidji, des communautés entières se voient délocalisées.

Vous avez sûrement entendu parler du terme “réfugiés climatiques” pour désigner toute personne contrainte de migrer en raison du changement climatique. Cependant, il faut savoir que légalement, ce terme n’existe pas en droit international. La Convention de Genève de 1951, un traité international permettant la protection des réfugiés dans le monde, n’inclut pas le changement climatique ni aucun autre type de risque environnemental comme justification pour obtenir le statut de réfugié. Par conséquent, bien que des millions de personnes se considèrent comme réfugiés fuyant les impacts injustes et inégaux du changement climatique, elles n’ont actuellement pas droit à une protection internationale. D’autre part, l’une des idées fausses concernant les réfugiés climatiques est qu’ils se déplacent à échelle internationale. Pourtant, la plupart des personnes aujourd’hui impactées par le changement climatique migrent au sein même de leur propre pays.

Nous souhaitons réduire au maximum le nombre de personnes contraintes de fuir leur domicile, en Europe et dans le monde, mais la migration n’est pas toujours une mauvaise chose. Pour de nombreuses personnes touchées par le changement climatique, la migration est **une stratégie de survie**. Mais lorsque les gens ont le choix et peuvent migrer de manière sûre, ordonnée et régulière, la migration peut offrir plus que la survie. En effet, elle peut offrir aux migrants et à leur familles un moyen de s’adapter à un climat changeant et d’avoir accès à de meilleures opportunités, plus de sécurité et de stabilité. Dans certains cas, ce sont peut-être ceux qui ne peuvent pas migrer pour échapper aux dangers qui souffrent le plus des conséquences du changement climatique.